



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 novembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Karine HUON-SAVINA	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Rémi DETANG pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**IMT – Etude de veille technologique et concurrentielle des bioprocédés (projet BIP²)**

L'Association Groupe IMT, organisme de formation spécialisé dans les métiers de production pour les industries pharmaceutiques, et son campus implanté sur Dijon, est pilote de l'initiative BIP² (Bioreacteur Innovant Pédagogique pour la bioProduction), un projet collaboratif de R&D qui a été initié et soutenu par Santenov Dijon Bourgogne, aux côtés de l'Université Bourgogne Europe, l'Ecole d'ingénieurs de Biologie industrielle de Cergy ainsi que les entreprises dijonnaises Japy Tech et ARDPI Biotech.

BIP² consiste à concevoir et fabriquer un bioréacteur pédagogique innovant qui sera localisé à Dijon dans le futur espace de bioproduction du Groupe IMT au sein du bâtiment Sully Santenov. Cet équipement pédagogique sera mutualisé et utilisé par les enseignants des établissements partenaires pour y mener leurs travaux pratiques avec leurs étudiants. Ce sera le cas pour le Groupe IMT qui y proposera de nouvelles formations en génie des bioprocédés à destination des industriels pharmaceutiques de la région.

Cette initiative s'inscrivant parfaitement dans les schémas de développement de l'enseignement supérieur et de recherche de la filière biothérapies et bioproduction soutenus par Dijon métropole et la Région Bourgogne-Franche-Comté, le projet BIP² au budget de 220 K€ est candidat au financement du Fonds Régional de l'Innovation (FRI).

Afin d'argumenter sur le caractère innovant du projet qui sera soumis au FRI, le Groupe IMT a contribué avec ses connaissances et expertises techniques aux travaux du consortium par la réalisation d'une étude de veille technologique et concurrentielle des bioprocédés existants sur le marché.

Par courrier du 1^{er} septembre 2025, Monsieur Hervé Galtaud, Directeur général du Groupe IMT sollicite un soutien de Dijon métropole à hauteur de 4 620 € pour cofinancer à hauteur de 50% cette étude de benchmarking concurrentiel menée par ses équipes à l'interne qui représente un budget total de 9 240€ (C.f en annexe le budget de l'opération).

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à IMT une subvention de 4 620 € pour la réalisation de cette étude de veille technologique et concurrentielle des bioprocédés qui servira de base à l'argumentaire du projet BIP² soumis à des demandes de financement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en 2025.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	